

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-02-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 avril à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 16 avril 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 15 Pouvoirs : 0  
Votants : 15

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'ÉGLISE); Gregory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Karina MONNET (ARTONNE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Marc CARRIAS (EFFIAT); Olivier COUCHARD (MANZAT)

Monsieur Michel PAQUET a été élu secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTIONS DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES DE CHAPDES-BEAUFORT, JOZERAND ET SERVANT**

Il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser la signature des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif et de facturation des redevances d'assainissement collectif avec les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant pour la fin de l'année 2024.

Les projets de conventions ont été transmis à l'ensemble des membres du Bureau.

*Lors de leur réunion du 25 avril 2024, les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge ont donné un avis favorable à ces propositions.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contenu des conventions de prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement collectif pour les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant (conventions jointes à la présente délibération),
- **APPROUVE** le contenu des conventions de prestation de facturation des redevances d'assainissement collectif pour les communes de Chapdes-Beaufort, Jozerand et Servant (conventions jointes à la présente délibération),

- **AUTORISE** le Vice-Président Marc CARRIAS à signer ces conventions avec la commune de Chapdes-Beaufort pour la période du 14 juin 2024 au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions avec la commune de Jozerand pour la période du 16 juin 2024 au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président à signer ces conventions avec la commune de Servant pour la période du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 25 avril 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX